

# DÉCISIONS

## DÉCISION (PESC) 2015/2413 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 9 décembre 2015

### prorogeant le mandat du chef de la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN) (EUPOL Afghanistan/2/2015)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/279/PESC du Conseil du 18 mai 2010 relative à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL Afghanistan) <sup>(1)</sup>, et notamment son article 10, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1, de la décision 2010/279/PESC, le Comité politique et de sécurité est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins du contrôle politique et de la direction stratégique de la mission EUPOL Afghanistan, y compris, en particulier, la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 17 décembre 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/922/PESC <sup>(2)</sup> prolongeant la durée de la mission EUPOL Afghanistan jusqu'au 31 décembre 2016.
- (3) Le 10 février 2015, le COPS a adopté la décision (PESC) 2015/247 <sup>(3)</sup> relative à la nomination de M<sup>me</sup> Pia STJERNVALL en tant que chef de la mission EUPOL Afghanistan du 16 février 2015 au 31 décembre 2015.
- (4) Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M<sup>me</sup> Pia STJERNVALL en tant que chef de la mission EUPOL Afghanistan du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

#### *Article premier*

Le mandat de M<sup>me</sup> Pia STJERNVALL en tant que chef de la mission EUPOL Afghanistan est prorogé jusqu'au 31 décembre 2016.

<sup>(1)</sup> JO L 123 du 19.5.2010, p. 4.

<sup>(2)</sup> Décision 2014/922/PESC du Conseil du 17 décembre 2014 modifiant et prorogeant la décision 2010/279/PESC relative à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN) (JO L 363 du 18.12.2014, p. 152).

<sup>(3)</sup> Décision (PESC) 2015/247 du Comité politique et de sécurité du 10 février 2015 relative à la nomination du chef de la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN/1/2015) (JO L 41 du 17.2.2015, p. 24).

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Fait à Bruxelles, le 9 décembre 2015.

*Par le Comité politique et de sécurité*

*Le président*

W. STEVENS

---